

# ÉLITES NOBILIAIRES ET ACTION SOCIALE À MARSEILLE : LES ŒUVRES, CREUSET DE LA SOCIÉTÉ DES NOTABLES

À Marseille, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le domaine confessionnel demeure le cadre dominant en ce qui concerne la bienfaisance. Le succès de la mission de 1820 et les nombreuses œuvres qui en découlent constituent à cet égard un contexte dynamique. Cependant, dans une perspective qui consiste à mettre en exergue les membres de la noblesse au sein du large spectre des notables du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, les œuvres non confessionnelles se présentent comme des observatoires privilégiés.

Les deux cas retenus ici : Société de bienfaisance et Caisse d'épargne, fonctionnent comme des lieux de rencontre, au sein desquels il devient possible d'envisager non pas des modes d'action sociale spécifiques à la noblesse, mais plutôt la faculté d'entraînement manifestée par ce groupe. Ceci revient à s'interroger sur la force d'un modèle nobiliaire dans l'action sociale des élites et, par là, à mesurer la capacité d'adaptation des élites nobiliaires aux cadres sociaux du nouveau régime, afin de repérer d'éventuelles spécificités méridionales ou marseillaises en la matière.

## LES ASSOCIATIONS DE BIENFAISANCE : LIEUX DE RENCONTRE DES ÉLITES

Début 1830, la Société de bienfaisance de Marseille peut être présentée comme une œuvre privée réunissant quelque 800 souscripteurs et réalisant 40 000 francs de dépenses par an. Ses différents « bureaux » lui assurent une imposante capacité d'intervention sociale dans la ville. À première lecture, les intitulés de ces « bureaux » produisent une image complexe, voire confuse : « Bureau des soupes et fourneaux économiques, Dépôt pour les noyés et autres asphyxiés, Établissement des écoles d'industries et dépôts d'enfants, Bureau des jeunes élèves et des concerts spirituels », ou encore « Bureau des sociétés de prévoyance et de secours ». En fait, les interventions relèvent de

quatre domaines aisément identifiables : aide alimentaire, santé, éducation, prévoyance.

Avec le « Bureau des soupes et fourneaux économiques » il s'agit tout d'abord de l'alimentation gratuite des indigents : trois « fourneaux » distribuent des rations de soupes chaque jour à onze heures dans le centre de Marseille, à proximité du Vieux Port. La santé est prise en charge sous trois aspects bien différents. D'une part des dispensaires : à l'origine, selon les statuts de 1804, trois dispensaires devaient couvrir le territoire municipal, offrant gratuitement des soins aux malades restés à domicile<sup>1</sup>. D'autre part, la santé des femmes en couches indigentes relève de l'œuvre de la « Charité maternelle »<sup>2</sup>. Enfin, les « Dépôts des noyés et autres asphyxiés » (au nombre de trois en 1805, puis de neuf) fournissent conseils, matériel de premiers secours, primes d'encouragement et diffusent des informations pour améliorer la sécurité aux abords des ports. Outre la santé, la Société de bienfaisance intervient aussi dans l'enseignement, par deux établissements de nature et d'ampleur différentes. Les « Écoles d'industrie et dépôts d'enfants » accueillent 150 puis 200 enfants nourris et vêtus par la Société, bénéficiant d'un suivi médical, d'un succinct enseignement élémentaire et d'un apprentissage du travail manuel en ateliers. La Société patronne également « l'Œuvre des jeunes élèves », qui est en fait une école secondaire, aux effectifs nettement plus réduits qu'à l'École d'industrie avec d'abord 6, puis 20 élèves. Il s'agit d'aider la scolarité d'enfants de familles modestes, mais non pauvres, afin de leur assurer l'accès aux classes du lycée. Le but poursuivi est en fait de favoriser la pratique du chant, pour pallier la disparition des chœurs religieux.

Le quatrième domaine d'intervention est la prévoyance, par le patronage des sociétés de secours mutuels. La Société de bienfaisance est à l'origine de la création à Marseille du Grand conseil de la mutualité<sup>3</sup>. Un autre aspect de l'encadrement de la prévoyance est le soutien apporté à la création de la Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, nous y reviendrons.

L'ampleur du domaine d'intervention de la Société de Bienfaisance montre que ses administrateurs ont conscience d'une situation d'urgence sociale. Les élites affirment leur mission d'assistance et leur vocation à prendre en charge la satisfaction des besoins vitaux mais aussi à former, enseigner, encadrer économiquement et moralement. L'éclectisme apparent des formes d'intervention est loin de rendre compte d'une pratique hasardeuse, bien au contraire. Il s'agit d'une proposition d'intervention sociale

1. *Mémoires et comptes rendus de la société de bienfaisance de Marseille pour l'an XII et l'an XIII*, Marseille, 1806. De 1811 à 1832, ces dispensaires sont pris en charge par l'administration municipale des secours publics, le Bureau de bienfaisance. Polyeuete SICARD, *Abrégé historique de la Société de bienfaisance de Marseille*, Marseille, 1834.

2. Là encore, l'action de la Société est relayée par la bienfaisance publique en 1812.

3. Voir sur ce point l'article de Jean-Louis CHARRIÈRE, « De la bienfaisance à la mutualité », *MIP-Provence Mémoire, Industrie, Patrimoine*, n° 16, octobre 2005.

concertée, qui s'inscrit dans une pensée sociale en profonde évolution et qui dessine les contours de la philanthropie, non seulement dans la réflexion théorique mais encore dans l'action quotidienne.

Aux origines de la Société de bienfaisance de Marseille se trouve en effet la reproduction d'un modèle, celui de la Société philanthropique de Paris (fondée en 1780), dont les statuts inspirent la fondation à Marseille, en juillet 1789, d'une Société philanthropique<sup>4</sup>.

Des grands noms de la philanthropie de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient présidé à la naissance de la société parisienne : Benjamin Franklin, l'abbé de l'Épée, Lavoisier, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt et nombre d'aristocrates de haute lignée et de prélats éclairés. Dans les dernières années de l'Ancien Régime, cette cohorte de célébrités se ralliait ainsi à la morale des Lumières. La Révolution, la Constituante, la Convention encore, apportent leur soutien à cette œuvre qui n'interrompt son activité qu'entre l'automne 1794 et 1802.

La Société philanthropique de Marseille, quant à elle, a une brève existence aux débuts de la Révolution (1788-1790), avec comme président Guillaume de Paul, ancien lieutenant civil de la Sénéchaussée. C'est seulement à partir de 1804 qu'elle se montre réellement active, sous le titre de Société de bienfaisance.

Son secrétaire, Casimir Rostan, proclame alors : « Il n'existe aucun moyen plus convenable et plus sûr que de mettre en commun toutes les économies d'un certain nombre d'associés [...], qui administrent eux-mêmes. Alors l'imprudence, la négligence ou le vice d'un seul sont compensés par la sagesse et la prudence de tous. » Suivant le modèle parisien, « les sociétaires s'assemblent sous la surveillance de l'autorité protectrice, ils élisent eux-mêmes leurs administrateurs »<sup>5</sup>.

Marseille applique ainsi les règles associatives qui caractérisent les sociétés de bienfaisance du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce cadre technique, qui repose sur la collecte de contributions, était préconisé par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt dans ses rapports au Comité de mendicité de l'Assemblée Constituante.

Un comité d'administrateurs gère, rend les comptes lors des assemblées générales et publie les rapports. Seuls les membres de ce comité participent directement à l'action. Le caractère collectif de la démarche constitue un élément de modernité, peut-être révélateur d'un certain appauvrissement des anciennes classes supérieures, comme l'a remarqué Catherine Duprat, mais surtout annonciateur, « par l'association, d'une nouvelle conception de l'intérêt général, en voie de formation »<sup>6</sup>. Le caractère non confessionnel est

---

4. AC Marseille 2Q 14A, 10 ventôse an XII, 1<sup>er</sup> mars 1804.

5. AC Marseille, 2Q 14A, 4 février 1804.

6. Catherine DUPRAT, *Le temps des philanthropes, la philanthropie parisienne des Lumières à la monarchie de Juillet, pensée et action*, Paris, 1995, p. 453, p. 458.

une autre caractéristique inspirée du modèle parisien « tous les indigents, quelles que soient leurs opinions religieuses ou politiques » seront secourus « dans la tolérance la plus absolue », selon les statuts de 1804<sup>7</sup>.

Au sein du comité de direction, l’empreinte de la noblesse est manifeste, avec la présidence d’Alphonse Fortia de Pilles, mais surtout avec la longue présidence du marquis de Gaillard (1810-1831), secondé de 1818 à 1825 par le baron de Somis, vice-président. Le marquis de Gaillard, ancien conseiller de ville, est conseiller de préfecture sous la Restauration. Quant au baron de Somis, s’il doit son titre à Bonaparte, il a combattu dans les rangs contre-révolutionnaires et s’est mis au service des coalisés ; c’est en tant que fidèle du roi qu’il siège comme représentant des Bouches-du-Rhône dans la deuxième Chambre pendant les Cent Jours et c’est Louis XVIII qui lui a accordé le titre honorifique de lieutenant-général. Il adopte après 1815 une réserve absolue en politique et se consacre aux œuvres.

Les positions éminentes de ces membres de la noblesse à la tête de la Société de bienfaisance ne doivent pas faire oublier la présence massive et active des bourgeois et singulièrement des hommes d’affaires, au sein de l’œuvre. Lors de sa fondation, en 1804, sur les trente-cinq administrateurs, quatorze appartenaient aux professions des finances, du négoce ou du courtage. Plusieurs négociants assurent des responsabilités administratives, tel Jean-Christophe Hornbostel, trésorier de 1804 à 1825<sup>8</sup>.

La pratique de la bienfaisance philanthropique conduit donc anciennes et nouvelles élites à collaborer. Ainsi, par exemple, le « Bureau des écoles d’industrie » est-il présidé à partir de 1821 par le baron de Somis associé au marquis de Poulhariez-Cavanac mais aussi au médecin Labric et à un ancien receveur des douanes. De même, au « bureau des noyés » qui est administré à la fois par le baron de Somis, le docteur Labric, et un autre médecin, Pierre-Martin Roux.

La Société de bienfaisance de Marseille fonctionne, dans la sphère des élites, comme un modèle d’ouverture et d’éclectisme, tant au plan des origines qu’au plan confessionnel, au service d’une philanthropie inspirée de l’esprit philosophique des Lumières.

Les philanthropes marseillais ne sont pas isolés, ils sont au fait de l’évolution de la pensée sociale non seulement nationale mais européenne et participent à son élaboration.

Le premier XIX<sup>e</sup> siècle connaît un mouvement de fondation d’œuvres sociales d’une ampleur sans précédent en Europe occidentale, à la suite notamment des enquêtes parlementaires britanniques sur la pauvreté et du débat que leur publication suscite, en écho aux thèses de Malthus. Le temps

7. AC Marseille, 2Q14A, 10 ventôse an XII, 1<sup>er</sup> mars 1804.

8. *Compte Rendu annuel de la Société de bienfaisance de Marseille*, Marseille, 1825.

est aux échanges internationaux, aux emprunts réciproques, à la circulation de l'innovation sociale. Ceci se traduit précisément à Marseille par l'implication de la Société de bienfaisance dans la fondation, en 1821, de la Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône.

Dès 1809, le conseil de direction de la Société de bienfaisance s'était donné comme objectif de rechercher les moyens d'organiser une Caisse d'épargne « destinée à procurer les moyens de vivre économiquement et en commun aux vieillards qui auront été assez sages ou assez heureux pour faire quelques économies et qui végéteraient dans la peine s'ils se trouvaient isolés »<sup>9</sup>.

Outre l'évocation de la mission éducatrice du bienfaiteur, c'est tout le thème de la distinction entre « vraie et la fausse indigence » qui est abordé, dans la continuité du Comité de mendicité de 1790. La Société de bienfaisance fait venir de Genève les statuts et règlements de sa Caisse d'épargne, dès avant la fondation de la Caisse parisienne. Une réflexion sociale autonome est en phase d'élaboration à Marseille, à l'écoute des grands témoins de la philanthropie européenne. Les philanthropes marseillais se piquent d'un cosmopolitisme, en vogue dès la période du Directoire, dont les soupes à la Rumford ou les sociétés de prévoyance à l'anglaise ne sont que des exemples<sup>10</sup>.

Les hommes qui ont restauré les fourneaux économiques et qui ont mis en place le patronage envers les Sociétés de secours mutuels dans le cadre de la Société de bienfaisance se retrouvent à la Caisse d'épargne, nobles et non nobles associés. À cet égard, les expériences observées par les nobles dans l'émigration contribuent à leur donner un rôle déterminant, à l'instar de François de Neufchâteau, personnage dont le rôle de vulgarisateur des expériences étrangères est essentiel. La situation marseillaise est donc conforme à ce qui a pu être décrit pour Paris. Sous la Restauration il ne s'agit plus, comme cela avait été le cas en 1789 d'appliquer un modèle, mais bien d'expérimenter de nouveaux modes d'intervention sociale.

La position éminente des nobles au sein de ces œuvres de la Restauration découle de leurs fonctions administratives de commandement et garantit l'implication des élites traditionnelles dans l'action sociale du nouveau régime.

---

9. Casimir ROSTAN, *Considérations sur les secours économiques et industriels et sur l'abolition de la mendicité*, Marseille, 1809, p. 13.

10. Catherine DUPRAT, Jacques-Guy PETIT, *Philanthropies et politiques sociales en Europe (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1994, p. VII.

## ÉLITES TRADITIONNELLES ET ACTION SOCIALE DU NOUVEAU RÉGIME

Les choses sont particulièrement claires lors de la fondation de la Caisse d'épargne. Les représentants marseillais du régime de la Restauration figurent à la suite de l'archevêque, en tête des membres fondateurs. La moitié des fondateurs individuels exercent de hautes fonctions publiques. C'est donc d'abord le personnel administratif, judiciaire et politique de haut niveau qui fonde cette œuvre nouvelle. On compte alors six nobles titrés sur les dix premiers noms de la liste des souscripteurs<sup>11</sup>.

La représentation des aristocrates dans la liste des fondateurs est la confirmation de la réinsertion des élites traditionnelles à la tête de la cité. Leur participation à la fondation de la Caisse d'épargne peut être rapprochée de leur concours aux fonctions para-municipales de la bienfaisance, tels les Bureaux de bienfaisance ou les commissions administratives des hospices<sup>12</sup>. La figure du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, « emblématique du mouvement naissant des Caisses d'épargne, » témoigne, au plan national, de l'engagement nobiliaire dans ce projet<sup>13</sup>.

La continuité entre l'Ancien Régime et la Restauration n'est seulement le fait de ces nobles titrés, loin s'en faut : le maire en fonction, le marquis de Montgrand, est entouré à la Caisse d'épargne par cinq de ses conseillers municipaux<sup>14</sup>, dont l'un incarne particulièrement la continuité entre l'Ancien Régime et la Restauration. Il s'agit du président du tribunal civil, Jean-Joseph Rigordy. Entré au conseil de ville en 1779, alors qu'il était l'un des directeurs du « Bureau charitable pour les pauvres, prisonniers et opprimés », il revient à la municipalité en février 1815. Sous la Restauration, sa piété s'exerce dans le cadre de l'association des Hommes de la Providence.

La Caisse d'épargne trouve ses fondateurs dans le vivier de responsables que constitue la Société de bienfaisance, laquelle fonctionne comme un lieu de formation à l'exercice de la philanthropie. Le maillage étroit des relations qui se dessinent entre les deux œuvres révèle la cohésion mais aussi l'étroitesse du milieu dans lequel évoluent les fondateurs. Ils constituent à

---

11. Le baron de Damas (lieutenant général des armées du roi, commandant la 8<sup>e</sup> région militaire), le préfet de Villeneuve, le baron de Fabry (premier président de la cour royale d'Aix-en-Provence), le marquis de Montgrand (maire), le marquis de Gaillard (conseiller de préfecture) et le baron de Somis (lieutenant général des armées du roi). Voir sur ces points notre thèse de doctorat d'histoire : Laurence AMERICI, *La Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône au XIX<sup>e</sup> siècle : un outil financier au service de l'intervention sociale*, Université de Provence Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2000.

12. Voir Claude-Isabelle BRELOT, « Noblesse et évergétisme urbain en France, 1840-1914 », dans Jacques-Guy PETIT et Yannick MAREC, dir., *Le Social dans la ville en France et en Europe, 1750-1914*, Paris, 1996, p. 184.

13. André GUESLIN, « L'invention des Caisses d'épargne en France : une grande utopie libérale », *Revue historique*, n° 572, septembre-décembre 1989, p. 396.

14. AC Marseille 5K1 27/09/1808.

Marseille un cercle de la philanthropie, comparable à celui que Catherine Duprat à repéré à Paris.

Ces œuvres sont des espaces de rencontre entre confessions, ce qui les inscrit à la fois dans l'esprit des Lumières et dans l'actualité des années 1820. En effet, cette période voit s'instaurer la tolérance envers les minorités religieuses. À Marseille, l'ouverture, à quelques années de distance, des temples juif et protestant et de l'église catholique de rite grec est le symbole d'un « temps d'émergence culturelle et culturelle »<sup>15</sup>. Une évolution profonde des mentalités est en marche, bien que Marseille soit encore loin d'une paix absolue entre les cultes.

Le caractère pluriconfessionnel ne se borne pas à une collaboration, fréquente à cette époque, entre notables catholiques et protestants. Les élites israélites sont présentes et la place des déistes et autres philosophes, bien que discrète, n'en est pas moins réelle.

Nombre de nobles fervents catholiques se reconnaissent parmi les ultras, notamment des magistrats, tels le juge Jean-Paul de Garidel, le procureur Jean Balthazar de Laboulie et le président du tribunal civil, Jean-Joseph de Rigordy.

Leur engagement confessionnel est lié au royalisme, voire à l'ultraroyalisme, selon un courant fréquent à Marseille comme dans toute la France des notables. Cependant, le préfet de Villeneuve donne l'exemple d'une fidélité affirmée à la religion catholique qui s'accompagne d'un esprit de tolérance favorable à l'émergence d'œuvres non confessionnelles<sup>16</sup>. La conception d'une société communautaire et patriarcale guide les engagements des hommes d'œuvres. Soucieux d'adapter leur comportement à leurs convictions religieuses, les notables catholiques et royalistes s'investissent beaucoup dans les œuvres confessionnelles, qu'elles soient traditionnelles ou plus modernes.

Ainsi, la Caisse d'épargne apparaît-elle aux yeux de certains de ses fondateurs comme une œuvre de miséricorde. En 1824, le baron de Fabry, haut magistrat aixois fidèle aux Bourbon, fait à la Caisse un « legs pieux » destiné aux pauvres. Le don Fabry est à l'origine, en 1825, de la création de la succursale d'Aix-en-Provence. Charité chrétienne et philanthropie se trouvent ainsi associées dans l'action sociale de la noblesse de la Restauration. La participation aux œuvres philanthropiques met en jeu la dimension sociale de la religion, qui l'emporte sur le spirituel.

Certains nobles moins engagés se contentent de manifester un respect de la religion de bon aloi sous la monarchie restaurée. C'est le cas du mar-

---

15. Pierre ÉCHINARD et Émile TÉMIME, *Migrance, histoire des migrations à Marseille*, tome 1, Aix-en-Provence, 1989, p. 143.

16. Émile TÉMIME, *Histoire de Marseille de la Révolution à nos jours*, Paris, 1999, p. 60.

quis de Gaillard. Il place l'action de la Société de bienfaisance dans le cadre des « doctrines qui rapprochent l'homme de la Divinité, qui œuvrent pour le bonheur de l'homme »<sup>17</sup>. Cette pensée philosophique et déiste fait écho aux paroles prononcées quinze ans plus tôt par le premier président de la Société de bienfaisance restaurée, Alphonse Fortia de Pilles: « Si l'on a voulu entendre par philosophes des hommes qui voient du même œil le catholique, le juif, le mahométan; qui n'admettent aucune différence entre l'infortuné, dont les opinions politiques sont exemptes de blâme... oui, nous sommes philosophes et nous faisons gloire de le publier »<sup>18</sup>.

Société de bienfaisance et Caisse d'épargne participent d'un phénomène de laïcisation d'une charité qui demeure chrétienne dans ses racines. Elles font fonction de nouveau lieu de rencontre, renouvelant le panorama des œuvres. En cela elles sont un produit des Lumières, un cadre d'approfondissement d'une réflexion spécifiquement sociale.

André-Jean Tudesq a montré la force du lien social au sein de l'élite, sous les monarchies censitaires. Les divergences d'opinion politique, fréquentes jusqu'au sein des familles, n'empêchent pas les relations de se maintenir normalement<sup>19</sup>. Sous la Restauration, libéraux et ultras, nobles et bourgeois collaborent aux mêmes œuvres, conjuguant des lectures différentes de la société dans un même projet.

## PROJET SOCIAL ET HIÉRARCHIES NATURELLES

Les fondateurs de la Société de bienfaisance de Marseille avaient constaté « la grande division de la société en deux classes : la classe secourante et la classe secourue » et formé « l'espoir que cette Société pourra participer au rapprochement du pauvre et du riche et à effacer les nuances d'opinion qui ont longtemps divisé cette ville »<sup>20</sup>. L'analyse et la formulation annoncent les théoriciens de la charité politique, Duchâtel, Villeneuve-Bargemon, Thiers, Cherbuliez, qui développent ce thème au cours des années qui suivent.

La modernité du projet est précisée davantage lorsque les fondateurs abordent les modalités de l'action. Ils se proposent de « secourir les vrais pauvres sans leur donner de l'argent, mais en leur procurant des moyens économiques et industriels de pourvoir à leurs besoins »<sup>21</sup>.

La méthode envisagée est celle des grandes œuvres du XIX<sup>e</sup> siècle, qui reposent sur la diffusion d'un savoir et sur une pédagogie. En effet, les fon-

17. *Compte rendu de la Société de bienfaisance pour l'année 1818*, Marseille, 1819, p. 6.

18. Discours du 27 octobre 1805, *Mémoires et comptes rendus...* 1806, *op. cit.*

19. André-Jean TUDESQ, *Les grands notables en France, étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, 1964, p. 197.

20. AC Marseille, 2Q 14A, 10 ventôse an XII, 1<sup>er</sup> mars 1804.

21. *Ibid.*



dateurs marseillais de la Société de bienfaisance annoncent qu'ils doivent « s'occuper sans cesse de l'amélioration du sort de la classe indigente, non seulement en lui procurant des secours, mais encore en propageant parmi elle les pratiques économiques que le génie des Sciences et de la Bienfaisance font journellement découvrir en Europe, [...] en naturalisant parmi nous toutes les institutions philanthropiques qui peuvent conduire à ce but »<sup>22</sup>.

Le projet consiste donc à mettre en œuvre un apprentissage de principes de comportement, capables de mettre le pauvre à l'abri de la misère, par une stricte discipline personnelle. La bienfaisance est d'ores et déjà présentée comme une science, rigoureuse, éclairée, qui s'émancipe de la pitié et de la compassion.

Le rôle du notable, par l'association, consiste à diffuser, démocratiser, enseigner une connaissance. Là encore s'exprime une idée neuve. Une évolution se marque par rapport au siècle de Voltaire, où la pauvreté, l'ignorance, étaient associées à la vertu naturelle<sup>23</sup>. La Société de bienfaisance prétend au contraire détenir des solutions dues au « génie des Sciences », cette connaissance doit faire du riche l'instructeur des pauvres, celui qui le guide de ses lumières.

Le projet consiste à produire du lien entre les individus, selon une répartition des rôles et des modèles de comportement qui ne s'adresse pas seulement aux pauvres, mais qui implique que le riche remplisse ses obligations d'éducateur et agisse comme un exemple de socialisation.

L'influence du Marquis de Gaillard est à cet égard essentielle, au sein de la Société de bienfaisance de Marseille. En mars 1817, il présente devant l'assemblée générale de la Société la synthèse de son analyse de la société post révolutionnaire. « La pauvreté est restée, parce qu'elle est un élément de l'ordre social; que cet ordre ne peut exister sans nuances, sans gradation; qu'il y a des pauvres comme il y a des riches; que la richesse est le fruit de l'industrie, que celle-ci favorise la population, et que là où se trouve l'industrie, les besoins sont multipliés, les objets de consommation plus chers et l'indigence plus répandue. Mais chez une nation industrielle, l'indigent n'y manque pas de l'absolu nécessaire: chacun y trouve son emploi et les moyens de vivre de son travail. Il faut donc encourager cette industrie, lui tendre une main secourable, lier le sort du pauvre à celui de l'homme aisé, en lui présentant des ressources dont il soit libre de profiter. Les divers établissements de la Société sont basés sur ce principe »<sup>24</sup>. La logique de l'argumentaire repose sur la défense des groupes naturels. L'inégalité provi-

22. Casimir ROSTAN, *Considérations sur les secours économiques...*, *op. cit.*, p. 3.

23. Voir notamment Philippe SASSIER, *Du bon usage des pauvres, histoire d'un thème politique, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1990, p. 231.

24. *Comptes rendus de la société de bienfaisance de Marseille pour l'an 1816*, Marseille, imprimerie Achard, 1817, p. 4.

dentielle et la hiérarchie naturelle des richesses font de l'assistance une obligation morale et religieuse. Cette pensée compte certainement pour beaucoup dans l'implication des nobles au sein des œuvres.

Ces conceptions proviennent de sources distinctes de celles de la philanthropie libérale, mais elles n'ont rien de contradictoire dans la mise en œuvre.

L'opinion libérale, qui domine de plus en plus dans la bourgeoisie d'affaires marseillaise, pousse à considérer les rapports sociaux en termes individualistes et non en termes de groupes mais elle n'en est pas moins porteuse de conceptions morales. L'inégalité des hommes est considérée comme tout aussi irrémédiable par les uns et par les autres. Et l'idée de droits sociaux leur est tout aussi étrangère. Aussi, les deux courants se fondent-ils dans la bienfaisance, vocabulaire neutre au XIX<sup>e</sup> siècle, indifféremment appliqué aux œuvres de toute inspiration, alors que sous la Restauration, le terme de philanthropie conserve une connotation suspecte de libéralisme, voire de jacobinisme<sup>25</sup>.

À la suite du marquis de Gaillard, les animateurs de la Société de bienfaisance inscrivent leur action dans la grande préoccupation du siècle : la pauvreté liée au travail. Cela marque une évolution importante par rapport aux animateurs des Lumières, aux philanthropes de la période révolutionnaire, qui pouvaient encore croire en l'éradication complète de la misère par la libéralisation des contraintes archaïques pesant sur le travail. La liberté du travail non seulement ne met pas un terme à la pauvreté, mais en fait naître une nouvelle.

Aussi, les élites du nouveau régime élaborent-elles des institutions médiatrices entre l'individu isolé dans un monde du travail libéré et l'économie qui, par le fait, en devient sociale. Ils affirment leur foi en une prévoyance ouvrière libératrice et en une adhésion des ouvriers aux normes et aux règles de l'économie politique moderne. Reste que, à Marseille, l'expérience philanthropique se replie sur les voies traditionnelles de la charité, tant et si bien que dans les années 1840 la Société de Bienfaisance devient Société de bienfaisance et de charité de Marseille, confiant aux sœurs de Saint-Vincent de Paul la conduite des interventions. Les causes profondes de cet essoufflement de l'élaboration d'une pensée sociale et de la recherche pragmatique d'expérimentations restent à préciser.

Laurence AMÉRICI

---

25. Catherine DUPRAT, « Des Lumières au premier XIX<sup>e</sup> siècle : voie française de la philanthropie », *Philanthropes et politiques sociales en Europe*, *op. cit.*, pp. 3-15.